

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 02.09.2019
Date d'affichage du compte-rendu : 10.09.2019
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 34

Le neuf Septembre deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** 1^{er} Adjoint, M. Joël **PROUST** 2^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES** 3^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 4^{ème} Adjoint, M. Jean-Marie **VALLET** 5^{ème} Adjoint, M. Henri **MOINARD** 7^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-délégué La Bataille, M. Claude **REDIEN** Maire-délégué Tillou, M. Timothy **WEIR**, M. Robin **HOLMES**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Sophie **ROBION**, Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN**, Mme Emilie **BAUDREZ**, Mme Valérie **COARRAZE**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Noël **GIRAUD**, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Ginette **HAYE** et Mme Peggy **AUGUSTIN**

ETAIENT ABSENTS : M. Rodolphe **FOURRÉ** 6^{ème} Adjoint, M. Claude **PAPOT** 8^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** Maire-délégué Crézières, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Nicole **BETTAN**, Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Joël **PROUST**, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, Mme Sylvie **MAGNAIN**, Mme Ginette **HAYE** et à M. Fabrice **MICHELET** ainsi que M. Jean-Luc **COUTANT**, Mme Martine **DUMEIGE**, Mme Karen **BOUTY**, M. Jean **GENAIS**, non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Henri **MOINARD**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et souligne la présence de Christophe Vimeney et Corinne Buzard nouvellement recrutés au sein du personnel communal et de Christelle Filippini venue pour commenter l'activité 2018 de la médiathèque, dont elle assure la gestion.

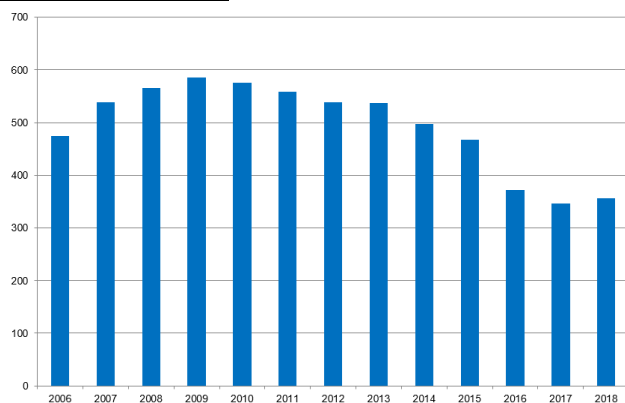
Le dossier inscrit à l'ordre du jour « PROJET ARRETE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU MELLOIS EN POITOU » est ajourné et le dossier « LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX » est supprimé car il n'est plus justifié.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance du 15 Juillet 2019, le Conseil Municipal délibère comme suit :

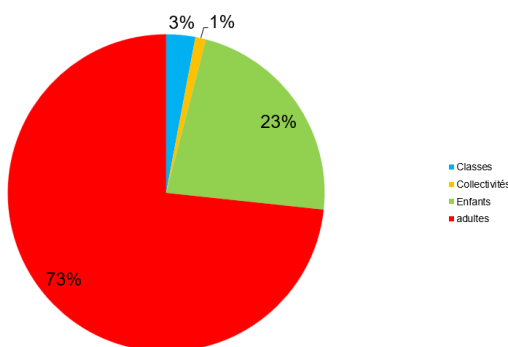
RAPPORT DE L'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE 2018

Christelle Filippini responsable de la médiathèque de Chef-Boutonne commente le bilan de l'activité 2018 :

Nombre d'inscrits :



Répartition des adhérents



Evolution des acquisitions et pilons :

Depuis la vente de livres réalisée en 2018, le fonds avait donc grossi de 2 000 livres, la moyenne des achats par an étant d'environ 500. A la fin de l'année 2018, les livres très endommagés ont été supprimés et 520 ont été vendus et le reste a été conservé, en attente. Il est précisé que l'objectif est de se défaire de livres en quantité équivalente à celle qui est enlevée.

Quelques chiffres :

Le nombre de prêts est globalement stable, en moyenne sur les 3 dernières années.

La fréquentation journalière est en moyenne de 16 personnes

Le budget est stable : Dépenses hors personnel : 8 500 € et Recettes 1 700 €. Le droit d'entrée représente environ 2% du coût global.

L'activité de la médiathèque

La MDDS contribue à l'activité de la médiathèque par des prêts d'ouvrages, CD, DVD, les animations avec des tablettes numériques.

Partenariat avec les écoles : 11 classes intéressées (Chef et Sompt) soit 260 élèves concernés - Travail avec le relais Petite Enfance – Littérature européenne de Cognac avec une thématique d'un pays (en 2018 les Baltiques) lecture de 5 livres et vote par 8 personnes – Heure du conte = 1 am par mois lecture et travaux manuels 6 animations – et Patati et Patata et Pause café (4 puis 15 personnes moyenne de 10) Animation « Séniors et alors » : plusieurs partenaires Objectif = cibler des personnes de + de 60 ans seules, isolées ... pour partager un moment convivial animé par J Jacques Epron. Bon dispositif mais difficile à mettre en place - Actions avec l'Ecole de Musique du Pays mellois : lecture d'album, bande dessinée muette Expo Anuki

Pendant la saison estivale, la disponibilité de la salle d'animation permet d'y organiser des expositions.

Madame Sophie Robion demande quel pourrait être le lien de la médiathèque avec la bibliothèque associative de Tillou ? Monsieur le Maire indique que la médiathèque est le seul service à ce jour à ne pas avoir été directement impacté dans la création de la commune nouvelle.

Madame Emilie Baudrez annonce quelques chiffres 2018 de la bibliothèque de Tillou : 21 lecteurs à Tillou - 6 bénévoles - ouverture le samedi matin de 10 à 12 h - Fonds de biblio 2200 livres.

Madame Amanda Holmes indique le mode de fonctionnement de celle de Crézières : 1 bénévole 3 lecteurs.

Il conviendra effectivement de mener des réflexions pour harmoniser le fonctionnement de ces 3 sites (notamment par rapport au droit d'accès puisque seul celui de Chef-Boutonne est payant et travailler ensemble afin de pouvoir utiliser le portail commun en cours de mise en place).

Il est évoqué la possibilité de services à associer à ces sites pour répondre aux besoins de la population.

Christelle Filippini fait un rappel de l'implication de la médiathèque dans le cadre des animations communales 2019 et annonce les animations de fin d'année.

Madame Sylvie Magnain renouvelle ses remerciements à Christelle et Aurore pour leur implication et leur aide importantes qui contribuent à la bonne organisation des animations de l'année.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES POUR UNE ACTIVITE D'APICULTURE

Après avoir évoqué ce dossier à plusieurs reprises lors des réunions précédentes et après avoir contacté les apiculteurs du territoire, **le Conseil Municipal (à l'exception de Mme Marie Claire Veque indirectement concernée par ce sujet) valide les termes d'une convention pour la mise à disposition de parcelles communales sur lesquelles sera pratiquée cette activité. Monsieur le Maire est autorisé à la signer avec le seul apiculteur intéressé à ce jour, M. Thierry Veque.**

ACTUALISATION DES STATUTS DU SMAEP4B

Dans le contexte de la Loi NOTRe et pour laisser davantage de temps à la concertation nécessaire pour organiser un futur service d'eau commun au Syndicat 4B et au Syndicat de Lezay au 1^{er} janvier 2020, le Comité Syndicat a décidé lors de sa séance du 19 juin 2019, de modifier ainsi l'article 8 des statuts :

L'adhésion à une compétence à la carte du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B, est décidée par délibération de la collectivité faisant l'objet de cette adhésion.

Avant le 30 juin 2019, celle-ci est notifiée au Président du Syndicat Mixte d'AEP 4B, au plus tard le 30 juin de l'année en cours, pour être effective au 1^{er} janvier de l'année suivante.

A compter du 1^{er} juillet 2019, pour les collectivités non membres du Syndicat, celle-ci est notifiée au Président du Syndicat Mixte d'AEP 4B, au plus tard le 30 septembre de l'année en cours, pour être effective au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour les collectivités déjà membres du Syndicat, celle-ci est notifiée au Président du Syndicat Mixte d'AEP 4B et sera effective au plus tard 3 mois après la notification de la délibération du Comité Syndical actant cette prise de compétence à chacune des collectivités membres (délai laissé aux collectivités membres pour se prononcer sur la modification envisagée). Les modalités de transfert sont celles inscrites aux articles L-1321.1 à L-1321.9 du CGCT.

Conformément à l'article L.5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les modifications relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, **le Conseil Municipal invité à se prononcer, valide les modifications de l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B ainsi présentées.**

**TRANSFERT DE LA PERCEPTION ET DE LA FIXATION DU TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SUR
LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX-SEVRES**

Pour tenir compte de la création de la commune nouvelle, il est demandé au Conseil Municipal de valider, sans pour autant en modifier les clauses, la convention en cours prévoyant la perception et le reversement de la TCCFE par le Sieds.

Après un bref rappel des diverses modalités de participation aux aménagements communaux quant à l'effacement des réseaux ou de l'éclairage public d'EDF et du Sieds, **le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL POUR L'ECHANGE ET
L'USAGE DE DOCUMENTS CADASTRAUX**

Suite à la création de la commune nouvelle, la convention de partenariat SIGil doit être réactualisée et renouvelée afin de continuer à bénéficier de ces outils. Le montant de la contribution syndicale au titre de cette convention SIGIL est de 700 € (sur la base de la contribution communale pour les communes de 1 000 à 5000 habitants).

Dans le cadre de cette adhésion au SIGil, la collectivité bénéficie de la numérisation du cadastre et de l'accès à la plateforme **SIGil sur internet** permettant la consultation du plan cadastral et la visualisation des réseaux des partenaires du SIGil. De plus, le SIGil est complété par des outils tels que l'outil d'aide à la coordination de chantier (@ccords79), la gestion du patrimoine arboré et de la voirie, l'assainissement non-collectif, la photo aérienne, ou l'instruction des demandes d'urbanisme avec le SIGil'urba.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CONCESSION ENEDIS

Afin de tenir compte de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires commentée par Monsieur le Maire, sur proposition d'EDF, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- décide de reconsidérer d'ores et déjà et par anticipation le contrat conclu par la commune le 15 septembre 1998 pour une durée de 30 ans

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention actualisée pour une nouvelle période de 30 ans compter du 1^{er} janvier 2020.

RAPPORT DE LA CLECT

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Mellois en Poitou**, présidée par Monsieur Bertrand DEVINEAU réunie le 08 Juillet 2019, dont l'ordre du jour était le suivant :

1. Compétence « affaires scolaires » - Luché sur Brioux
2. Compétence « affaires scolaires » - Ecoles de Brioux
3. Compétence « affaires scolaires » - Ecoles de Paizay-le-Chapt
4. Ecole de Pioussay transfert Bâtiment fluide à charge CC extension impact AC
5. Compétence « affaires scolaires » - Celle-sur-Belle
6. Compétence « petite enfance et enfance jeunesse » - Maison des Jeunes de Sauzé-Vaussais
7. Compétence Hors GEMAPI
8. Commune de Secondigné-sur-Belle Bâtiments ONCFS.

**CHAUFFERIE MUTUALISEE
LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET CONVENTION AVEC LA REGION**

Un rappel de ce dossier dont l'Avant-Projet-Sommaire a été présenté en juillet 2018 au Conseil Municipal de la commune historique de Chef boutonne, est fait pour être porté à la connaissance de l'ensemble des élus. Il est indiqué que la commune est uniquement facilitateur de ce projet car ni la Région ni le CIAS ne peuvent vendre de l'énergie.

Elle se substitue donc pour permettre la mutualisation, étant précisé que le prix de vente de l'énergie compensera l'engagement financier de la commune.

La consultation des entreprises pour la construction de l'Ehpad va être lancée par le CIAS Mellois en Poitou d'ici quelques semaines. Il convient de lancer simultanément la consultation de la chaufferie car des prestations dépendent des 2 projets et doivent être considérées simultanément par les entreprises.

Des demandes d'aides ont été déposées, notamment auprès de la Région dans le cadre d'un appel à projets « chaleur renouvelable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide de lancer la consultation pour la construction d'une chaufferie mutualisée pour l'Ehpad et le Lycée des Métiers**
- **fixe les critères de sélection des offres : Prix 60% et valeurs techniques 40%,**
- **et autorise la signature de la convention de partenariat avec la Région, pour la partie Lycée des Métiers.**

Monsieur le Maire rappelle que le concours d'un avocat a été demandé pour la rédaction des conventions, eu égard à la complexité quant à l'occupation des sols (usage et servitude).

CREATION DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour tenir compte des mouvements de personnel de l'année et des recrutements envisagés (remplacement d'Olivier Charenton responsable des services techniques, remplacement de Christian Beaudoin qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2019, remplacement d'Elodie Brunaud qui a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} novembre, **le Conseil Municipal décide :**

par 33 voix pour, 1 contre de créer :

- **un poste de rédacteur à compter du 1^{er} novembre 2019, à temps complet**
- **un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} Octobre 2019 à temps complet**
- **les 3 postes liés à l'augmentation du temps de travail des agents validés par le Comité Technique du CDG 79**

et à l'unanimité, valide l'actualisation du tableau des effectifs en conséquence, en intégrant la suppression des postes non pourvus (postes créés pour le remplacement de M. Beaudoin, le poste de M. Charenton et les 3 postes dont le temps de travail a été modifié) .

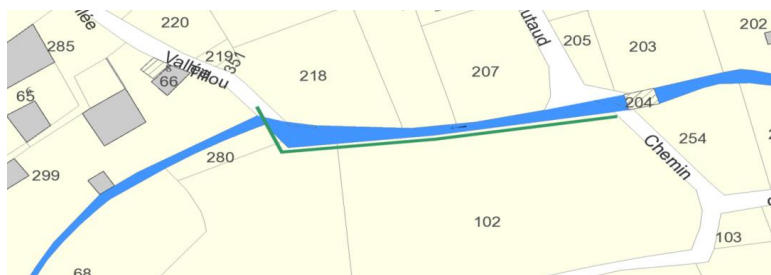
RIFSEEP : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Eu égard au mouvement de personnel et au statut des nouveaux agents, il convient d'actualiser le régime indemnitaire des agents mis en place depuis le 1^{er} mai 2019.

Sur proposition de la commission Agents-Elus réunie le 6 septembre 2019, le Conseil Municipal décide de modifier les modalités de versement en les rendant plus favorables aux agents contractuels. Le Comité Technique du CDG 79 sera saisi pour avis.

DENOMINATION D'UN SENTIER A TILLOU

La dénomination du sentier qui longe la rivière, réaménagé par les élus, l'employé municipal et les bénévoles, inauguré le 18 mai 2019, restait à valider. Sur proposition de Mme Rullier propriétaire de la parcelle qui a accepté le principe d'une mise à disposition conventionnelle du passage à des fins de promenades et randonnées non motorisées, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de dénommer ce sentier « Passage des lavandières »**



Le sentier et sa passerelle relie l'impasse de la Vallée à l'impasse du Pont Boutaud

A la demande de plusieurs élus, un panneau expliquant le rôle des venelles sera installé. Le texte en sera rédigé par Mme RINGEISEN et un itinéraire fléché sera envisagé.

A l'occasion de ce dossier présenté par M. Redien, il est rappelé qu'une visite de Tillou est organisée le 21 septembre.

TAXE D'AMENAGEMENT : HARMONISATION SUR L'ENSEMBLE DES 4 COMMUNES HISTORIQUES

Les communes historiques ont délibéré en fin d'année 2018 afin d'harmoniser les exonérations relatives à la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune nouvelle.

Les communes historiques de Tillou et La Bataille ont spécifié, dans leurs délibérations, que le taux communal applicable à compter du 1/01/2019 était de 1 %. C'est par conséquent le taux applicable sur ces deux territoires.

La délibération du Conseil Municipal de Chef-Boutonne ne statue que sur les exonérations. Concernant ce territoire, s'agissant d'une commune dotée d'un PLU, le taux minimum imposé par la réglementation est de 1 %. C'est par conséquent le taux applicable sur ce territoire.

Par contre, la commune historique de Crézières n'a pas précisé le taux de taxe d'aménagement dans sa délibération. S'agissant d'une commune au RNU et qu'il n'est pas imposé le minimum de 1% dans ce cas, le taux applicable sur ce territoire est de 0%. Il n'y a donc pas d'exonérations.

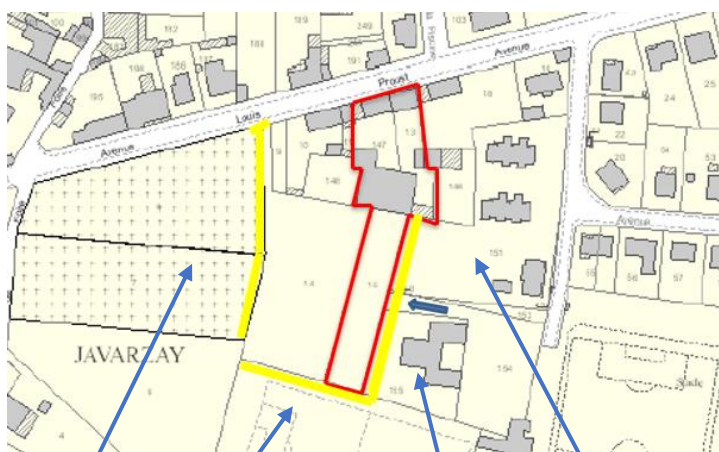
Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'harmonisation du taux des exonérations relatives à la taxe d'aménagement ainsi fixé à 1% sur l'ensemble de son périmètre à compter du 1/01/2020.

CONVENTION POUR POSE DE VITROPHANIE

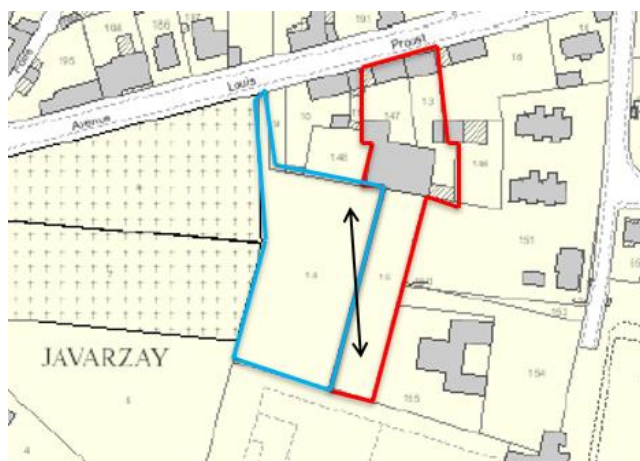
Afin de ne pas faire du coup par coup et pour plus de réactivité, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne mandat au bureau municipal pour faire le choix de vitrines non utilisées sur lesquelles des vitrophanies pourraient être installées et autorise d'ores et déjà Monsieur le Maire à signer une convention avec les propriétaires volontaires. Madame Nicole Bettan chargée de ce dossier dresse le bilan des actions déjà menées ou en cours.

OPPORTUNITE D'ACQUISITION FONCIERE

A l'occasion de la vente de la propriété cadastrée Section AP N°13, 15 et 147 (matérialisée en rouge) située avenue Louis Proust, une réflexion a été menée par le bureau municipal du fait du contexte stratégique de la parcelle voisine (appartenant à Madame Benoit qui a quitté la salle dès le début de l'exposé), compte tenu de sa proximité des équipements publics :



(Cimetière, Terrain de football, Pole de santé, Gendarmerie)



Cette réflexion consiste à saisir l'opportunité d'achat de la parcelle voisine qui s'inscrit dans les dispositions du Plan Local d'Urbanisme stipulant des connections inter quartiers à créer (voir flèches)

U - AVENUE LOUIS PROUST - ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

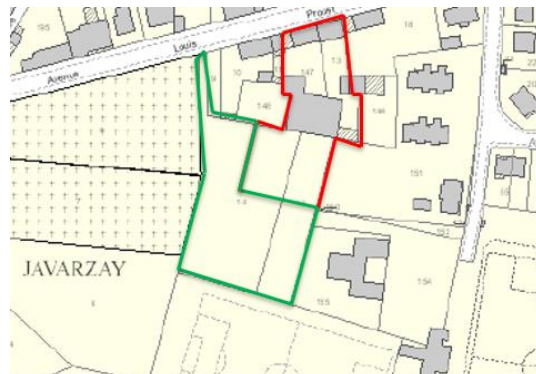
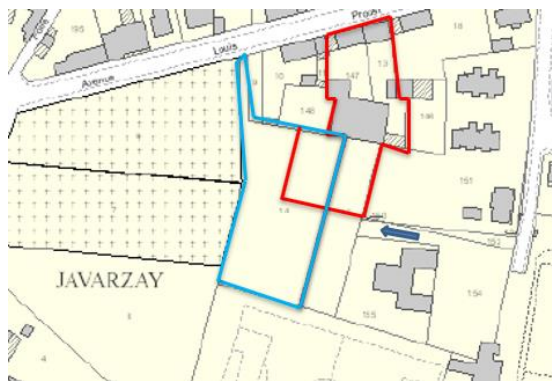


SARL Atelier Sites & Projets - 9 rue de la Pierre - 85000 Montaigu
Tél. 02 51 46 86 41 - Courriel : contact@atelierprojets.fr

Octobre 2017

Monsieur Valentin Garcin représentant la SCI Valou Garcin, candidat à l'achat de la propriété en vente, a été contacté pour savoir si un échange, à surface égale, pourrait être envisageable pour lui, afin que cette zone garde la possibilité d'évolution envisagée par le PLU.

Après en avoir délibéré, sous réserve de l'achat de la propriété cadastrée Section AP N° 13, 15 ET 1477 par la SCI Valou Garcin, le Conseil Municipal informé de la possibilité financière de la collectivité pour assumer cet achat :



- décide d'acquérir la parcelle cadastrée Section AP N°14 appartenant à Mme Benoit (matérialisée en bleue) d'une surface de 3 648 m² au prix moyen actuel de 13.5 € du m²,

- sollicite la division cadastrale des parcelles AP 14 et 15 pour permettre l'échange avec la SCI Valou Garcin.

La partie matérialisée en vert deviendrait à l'occasion de cette opération, propriété de la commune.

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes ou toutes pièces afférentes à ce dossier.

APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 79 POUR LA PLANTATION DE HAIES OU ARBRES

Monsieur Claude Redien rappelle que les élus présents à la réunion du 29 août 2019 à laquelle le Conseil Municipal était convié, proposent à l'assemblée de déposer un dossier dans le cadre de cet appel à projets du Conseil Départemental 79, pour une opération de plantations sur les communes de Tillou et La Bataille ; Crézières et Chef-Boutonne n'ayant pas de projet dans l'immédiat.

Il commente les sites recensés (plantations nouvelles, complément) par la commission et invite les élus à échanger sur les propositions. Il est demandé de conserver le coté champêtre de la limite sud du terrain de la parcelle du Pinâ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette opération qui s'inscrit dans la lutte contre le réchauffement climatique et autorise le dépôt du dossier de la commune estimé globalement à 5 826.05 € TTC (4 030.75 € TTC de fournitures et 1 795.31 € TTC de protections et tuteurs)

Il est précisé que le travail du sol qui n'est pas comptabilisé, sera effectué en régie.

REHABILITATION D'UNE MAISON DE TILLOU AVEC SECURISATION DE L'INTERSECTION MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Pour faire suite à l'étude de faisabilité du projet de réhabilitation de la maison Soltoian et de la sécurisation de l'intersection à Tillou, réalisée par Monsieur Trocmé de l'Atelier du Trait, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier

- la maîtrise d'œuvre pour la partie réhabilitation du logement à l'Atelier du Trait, au prix de 20 080 € HT
 - la maîtrise d'œuvre pour la partie voirie (sécurisation du carrefour) à A2L Infra pour un montant de 7 400 € HT
- chacune étant respectivement affectée au budget annexe du Parc Locatif et au budget principal de la commune.

SCENOGRAPHIE DU CHATEAU DE JAVARZAY MISSION DE COORDINATION SPS ET MISSION DE CONTROLE

Monsieur Claude Redien responsable de la commission Finances, rappelle qu'une consultation a été lancée dans le cadre de la rénovation de la scénographie du château de Javarzay pour :

- une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (obligatoire lorsque officient plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants simultanément sur un même chantier)
- une mission de contrôle technique.

Le tableau comparatif des offres analysées selon les critères 60% Prix et 40% Valeur Technique, est présenté et commenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de choix des organismes faite par la commission :

- la mission SPS est confiée à la Socotec pour un montant de 5 046 € TTC
- la mission de Contrôle est confiée à ACI pour un montant de 3 921.60 € TTC.

BUDGETS DU PARC LOCATIF ET DU SERVICE DES EAUX : DECISIONS MODIFICATIVES

Après discussion, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la modification des inscriptions budgétaires nécessaires sur les budgets annexes du Parc Locatif et du service des eaux ainsi que sur le budget principal de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque quelques points supplémentaires après avoir laissé la parole aux élus :

Madame Sylvie Magnain indique que :

- les livrets sportifs ont été déposés dans les écoles pour une distribution aux familles par les enfants.
- les votes pour le concours photos, sont encore possibles dans le hall de la mairie.

Elle remercie les élus pour leur implication à l'élaboration du programme d'animations 2019 et à leur bonne organisation et annonce que la commission se réunira le 25 septembre.

Monsieur Joel Proust dresse la liste des travaux en cours (travaux de voirie sur la Place Cail et abords, travaux réseau d'eau rue de la Pyrounelle, toiture du logement de Crézières réalisée par l'entreprise Ayrault presque terminée,

Puis Monsieur le Maire donne les informations complémentaires :

- Personnel communal : cérémonie du départ à la retraite de M. Beaudoin le 1^{er} octobre 2019.
- Visite de la Commission Petite Cité de Caractère, pour l'obtention de l'homologation de la marque le 25 septembre.
- Rappel de l'invitation à la réunion avec Nuuds qui présentera l'avancement du dossier relatif à la scénographie du Château
- la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 7 Octobre 2019.

Monsieur Christian Gripon renouvelle la nécessité de diriger les camping caristes vers l'entrée de l'aire naturelle car certains descendent le chemin aux abords de la piscine. Il regrette l'impossibilité d'utiliser l'aire de jeux sur la prairie du château. Une sécurisation a été mise en place sur un jeu, sur lequel une intervention est nécessaire. Le délai de livraison des pièces est effectivement regrettable.

Monsieur Claude Redien informe les élus de la participation d'environ 120 personnes à la marche organisée à Tillou par l'association ARBRES. Il prend plaisir à souligner la qualité du travail de préparation notamment des sentiers, par les agents communaux qu'il remercie.

Madame Jacqueline Loret demande à ce que les abords de la passerelle du Moulin Neuf soient nettoyés.

Puis la séance est close à 23 h 15.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 09 Septembre 2019.

Le Maire,
Fabrice MICHELET